

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six du mois de février, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Participent à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Lieutenant-colonel Eric VINCENT, sous-directeur ressources.

Commandant Cyril ANDRIEU, chef du groupement ressources humaines.

Absents excusés :

Mme Eva GERAUD.

Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 31 janvier 2024.

RAPPORT N°004/BUR-02/2024

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

Selon la délibération N°59/CA-07/21 du 13 juillet 2021, le conseil d'administration du SDIS a délégué au bureau du conseil d'administration « *toutes affaires relatives au personnel qui ne sont pas de la compétence propre du président sauf les décisions en matière de politique générale du personnel, les règlements relatifs aux aides aux personnels et créations d'emploi.* ». Il en découle que le bureau est compétent pour les transformations de postes et avancements de grades à effectifs constants.

Or, une actualisation du tableau des effectifs est rendue nécessaire depuis la dernière délibération du bureau du conseil d'administration du 6 décembre 2023, en raison d'avancements de grades, de recrutements et d'un départ ou de leurs prévisions. En détail, il s'agit de :

Filière SPP :

- avancements d'un adjudant-chef au grade de lieutenant et d'un sergent-chef au grade d'adjudant ;
- arrivée suite à recrutement de 2 caporaux SPP (CIS Mazamet et CTAU).

Filière TEC :

- avancement d'un agent de maîtrise principal au grade de technicien ;
- arrivée suite à recrutement d'un adjoint technique (SATE) et d'un technicien (SBAT) ;
- départ d'un technicien principal 1^{ère} classe (SBAT).

Ces mouvements modifient le tableau des effectifs comme suit :

GRADE OU EMPLOIS	Cat.	Effectifs de référence	Emplois budgétaires titulaires	Emplois		vacants titulaires
				titulaires	non titulaires permanents	
FILIERE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNEL						
Colonel hors classe	A	1	1	1	0	0
Colonel	A	1	1	1	0	0
Lieutenant-Colonel	A	3	3	3	0	0
Commandant	A	12	11	10	0	1
Capitaine	A	19	5	6	0	-1
Lieutenant hors classe	B	12	7	7	0	0
Lieutenant 1 ^{ère} classe	B	16	21	21	0	0
Lieutenant 2 ^{ème} classe	B	14	26	26	0	0
Adjudant	C	83	88	87	0	1
Sergent	C	71	59	59	0	0
Caporal chef	C	38	20	20	0	0
Caporal	C		28	28	0	0
Sapeur 1 ^{ère} classe	C		0	0	0	0
Sapeur 2 ^{ème} classe	C		0	0	0	0
Médecin classe exceptionnelle	A	1	1	0	0	1
Médecin hors classe	A		0	0	0	0
Médecin 1 ^{ère} classe	A		0	0	0	0
Médecin classe normale	A		0	0	0	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A	1	1	1	0	0
Pharmacien classe normale	A		0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	0	0	0
Cadre de santé	A		1	1	0	0
TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS		273	273	271	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0
Attaché	A	5	2	2	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	15	8	8	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	4	4	0	0
Rédacteur	B	0	2	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	16	14	14	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	0	6	6	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		36	36	35	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	3	1	1	0	0
Ingénieur	A	7	2	1	1	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	9	5	4	0	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	2	2	0	0
Technicien	B	0	8	7	0	1
Agent de Maîtrise principal	C	14	4	4	0	0
Agent de Maîtrise	C	0	1	1	0	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	0	10	8	0	2
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		33	33	28	1	4
TOTAL TOUTES FILIERES		342	342	334	2	6

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°059 en date du 13 juillet 2021 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider l'actualisation au 1^{er} janvier 2024 du tableau des effectifs tel que présenté.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>